

LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES ARTISTES AUTEURS

Guichet unique géré par l'Inpi

Etapas de la déclaration de début
d'activité d'artiste-auteur en BNC sur **guichet-unique.inpi.fr**

Avant de commencer, munissez-vous...

D'un justificatif d'identité
au format électronique



*J'atteste sur l'honneur que la copie
de cette pièce d'identité est conforme
à l'original.
Fait à ... le ...*

De votre numéro
de sécurité sociale



Avant de commencer, informez-vous sur le site formalites.entreprises.gouv.fr

Ce site vous fournira toutes les informations utiles pour **préparer la déclaration de vos formalités** en toute sérénité.

Dans le menu « S'informer », vous découvrirez les différentes étapes à suivre, les éléments qui vous seront demandés et les coordonnées des contacts qui pourront vous assister dans votre démarche. Toutes ces informations sont en libre accès, sans nécessité de création de compte.

Présentation du site

Le cadre juridique

Les utilisateurs

Les fonctionnalités

Les étapes du parcours

Préparer

Saisir

Signer

Payer

Suivre

Description des rubriques

Les types d'entreprise

Identité de l'entreprise

Composition et gérance

Patrimoine et insaisissabilité

Les établissements et l'activité

Bénéficiaires effectifs

Options fiscales

Les justificatifs et pièces annexes

Outils

Assistance

Les liens et sites utiles

Tarifs des formalités

Modèles

Glossaire

COMMENT EFFECTUER SA DECLARATION ?

Rendez-vous sur guichet-unique.inpi.fr

1 Connectez-vous avec FranceConnect ou créez votre compte

**VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT OU VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?
CONNECTEZ-VOUS AVEC FRANCECONNECT**

Accéder au service avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

FRANCECONNECT+ EST LA VERSION DE FRANCECONNECT QUI UTILISE UNE AUTHENTIFICATION FORTE POUR LES DÉMARCHES DE MODIFICATION OU CESSATION D'ENTREPRISE ET POUR LES DÉPÔTS DE COMPTES ANNUELS

FranceConnect+ est la version de FranceConnect qui vous accompagne dans vos démarches les plus sensibles.

S'identifier avec FranceConnect +

Qu'est-ce que FranceConnect+ ?

INPI Connect

Un identifiant et un mot de passe uniques pour tous vos espaces clients INPI

Première visite ? Créez-vous un compte

Email

Mot de passe

MOT DE PASSE PERDU

SE CONNECTER

En savoir plus sur INPI Connect



N'oubliez pas d'activer votre compte en cliquant sur le lien reçu par email.

2 Cliquez sur « Déposer une formalité d'entreprise »

The screenshot shows the INPI e-procedures portal interface. At the top left, there are logos for the République Française and INPI, with the text 'PORTAL E-PROCÉDURES VOS DÉMARCHES ET VOS TITRES EN LIGNE'. On the top right, there are navigation links: 'AIDE EN LIGNE', 'NOUS CONTACTER', 'MON COMPTE', and 'QUITTER'. Below this is a teal banner with the text 'COMMENCER UNE NOUVELLE E-PROCEDURE'. The main content area starts with a welcome message: 'Bienvenue Madame vous êtes sur le portail d'accès aux procédures de l'INPI. Sélectionnez la procédure correspondant à l'opération que vous souhaitez réaliser.' Below this, there are five main categories: 'ENTREPRISES' (blue), 'MARQUES' (red), 'BREVETS' (orange), 'DESSINS & MODÈLES' (green), and 'AUTRES' (grey). The 'ENTREPRISES' category is highlighted with a blue arrow pointing to the 'Déposer une formalité d'entreprise' option. The 'ENTREPRISES' category includes: 'Déposer une formalité d'entreprise', 'Suivre l'avancement d'une formalité d'entreprise', 'Déposer un compte annuel', and 'Suivre l'avancement d'un compte annuel'. The 'MARQUES' category includes: 'Déposer, gérer, enregistrer sa marque française', 'Etendre sa marque à l'international', 'Accéder au portail de l'opposition, de la nullité et de la déchéance', 'Effectuer une inscription au Registre national des marques', and 'Renouveler sa marque'. The 'BREVETS' category includes: 'Déposer, gérer, enregistrer son brevet', 'Payer les annuités d'un brevet', 'Effectuer une inscription au Registre national des brevets', 'Former, intervenir dans une opposition', and 'Proposition de brevets à la licence'. The 'DESSINS & MODÈLES' category includes: 'Portail Dessins et modèles'. The 'AUTRES' category includes: 'Déposer, restituer, proroger une e-soleau', 'Déposer un dossier «indication géographique»', and 'Autres démarches'.

3 Validez le formulaire de protection des données

Données à caractère personnel

Guichet unique – Protection des données à caractère personnel

Le présent Service est un service électronique proposé par l'INPI, dans les conditions prévues par le décret n° 2014-650 du 20 juin 2014 portant modification du code de la propriété intellectuelle et par le décret n° 2020-946 du 30 juillet 2020 désignant l'INPI comme l'opérateur du Guichet unique électronique des formalités d'entreprises, en application de l'article 1er de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

Les données à caractère personnel recueillies par ce service sont nécessaires aux formalités de création, de modifications de la situation et de cessation d'activité d'une entreprise. Ces traitements sont mis en œuvre conjointement par l'INPI (décret n° 2020-946 du 30 juillet 2020) et par les organismes chargés de leur examen et de leur validation, dont la liste est définie par l'Annexe 1-1 de l'article R. 123-30 du code de commerce.

Les données recueillies – notamment les noms, prénoms et adresses du demandeur et, le cas échéant, de son mandataire et de son conjoint – sont toutes celles requises par les dispositions du code de commerce, et notamment ses articles R. 123-37 et suivants.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement. Une fois la formalité transmise, toute demande de rectification ou d'accès doit être formulée auprès de l'organisme en charge de l'examen de la formalité.

Les formalités à l'état de projet sont conservées une année. Les données des formalités ayant abouti sont conservées au maximum une année après leur traitement. Passé ce délai, elles sont conservées uniquement à des fins d'archivage. Tous les traitements effectués par l'INPI le sont sur les serveurs sécurisés de l'Institut.

À la fin de la formalité, les informations recueillies viennent abonder le Registre national du commerce et des sociétés. Il est expressément rappelé qu'en application de l'article D. 411-1-3 du code de la propriété intellectuelle, l'INPI est chargé de diffuser les informations contenues dans le Registre national du commerce et des sociétés. **Ces informations sont accessibles en libre consultation sur le portail dédié de l'Institut national de la propriété industrielle et sont également mises à la disposition du public à des fins de réutilisation via ses licences homologuées d'ouverture des données.**

Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'INPI par voie électronique, ou par voie postale, en justifiant de votre identité.

[object Object] ⓘ

Continuer



4 Cliquez sur « Créer un entreprise »

Initialisation de la formalité

Vous pouvez à partir de cette page :

- Créer votre nouvelle entreprise à l'aide du bouton « Créer une entreprise » ou reprendre un brouillon de votre formalité à l'aide du lien « Reprendre le brouillon ».
- Modifier / cesser votre entreprise déjà existante en retrouvant votre entreprise à partir de son numéro SIREN. Vous aurez ainsi accès aux informations la concernant inscrites au Registre National des Entreprises.
- Déposer vos comptes annuels, en fournissant votre numéro SIREN, afin d'éviter de ressaisir des informations sur votre entreprise.

Création d'entreprise

Créer une entreprise

Modification ou cessation d'entreprise

Rechercher une entreprise pour la modifier ou la cesser

Siren

Dépôt de compte annuel

Recherchez une entreprise pour déposer un compte annuel

Siren

Vos brouillons de création

0 brouillon de formalité de création d'entreprise
0 brouillon de formalité de régularisation d'entreprise

Type de formalité

Tous

Aucun brouillon trouvé

Vos brouillons de modification et cessation

0 brouillon de formalité de modification d'entreprise
0 brouillons de formalité de cessation d'entreprise
0 brouillon de formalité de régularisation d'entreprise

Type de formalité

Tous

Aucun brouillon trouvé

Vos brouillons de dépôts de comptes annuels

0 brouillon de compte annuel de création
0 brouillon de régularisation de compte annuel

Type de compte annuel

Tous

Aucun brouillon trouvé



Pour une adjonction d'activité, cliquez sur « Modification d'entreprise ».

- 5 Sélectionnez la forme « Entrepreneur individuel » et répondez aux autres questions en fonction de votre situation

Nouvelle formalité 

Création de l'entreprise

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? * 

Entrepreneur individuel 

L'entrepreneur souhaite-t-il bénéficier du statut de microentrepreneur ? * 

Oui Non

S'agit-il de l'extension d'une entreprise étrangère ? * 

Oui Non

S'agit-il d'une entreprise agricole ? * 

Oui Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? * 

Oui Non

CONTINUER

Volet 1 : Identité de l'entreprise

6 Complétez le formulaire avec les informations demandées

The screenshot shows a web interface for entering entrepreneur information. On the left is a navigation menu with the following items: 'Identité de l'entreprise' (selected), 'Entrepreneur', 'Entreprise', 'Contrat d'appui', 'Composition', 'Insaisissabilité', 'Établissements', 'Options fiscales', 'Pièces-jointes', and 'Récapitulatif'. The main form is titled 'Entrepreneur' and is divided into two sections: 'Entrepreneur' and 'Adresse de l'entrepreneur'. The 'Entrepreneur' section contains the following fields: 'Prénom 1 *' (text input), 'Prénom 2' (text input), 'Nom de naissance *' (text input), 'Genre *' (dropdown menu), 'Titre' (text input), 'Nom d'usage' (text input), 'Pseudonyme' (text input), 'Date de naissance *' (calendar input with format 'jj/mm/aaaa'), 'Pays de naissance *' (dropdown menu), 'Nationalité *' (dropdown menu), 'Situation matrimoniale *' (dropdown menu), and 'Entrepreneur bénéficiant du statut de non sédentaire' (checkbox). The 'Adresse de l'entrepreneur' section contains 'Pays *' (dropdown menu) and 'Complément de localisation' (text input).

Volet 1 : Identité de l'entreprise

7 Complétez le formulaire avec les informations demandées



Vous pouvez mettre le nom de votre activité par exemple. Il n'y a aucune incidence sur le nom de votre entreprise.

Nom de dossier *

Adresse de l'entreprise

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son domicile personnel ? * ⓘ

Oui Non

L'entrepreneur souhaite-t-il associer l'adresse de son entreprise à son établissement ? *

Oui Non

L'entrepreneur souhaite-t-il recourir à une société de domiciliation ? * ⓘ

Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 1 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

Volet 1 : Identité de l'entreprise

8 Complétez le formulaire en fonction de votre situation

Nouvelle formalité

Graphiste

Identité de l'entreprise

- Entrepreneur
- Entreprise
- Contrat d'appui

Composition

Insaisissabilité

Établissements

Options fiscales

Pièces-jointes

Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom de dossier *

Déclaration du contrat d'appui

Souhaitez-vous déclarer un contrat d'appui ? * ⓘ

Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

2 / 8

ÉTAPE SUIVANTE

Volet 2 : Composition

Nouvelle formalité

Graphiste

- Identité de l'entreprise
- Composition**
- Insaisissabilité
- Établissements
- Options fiscales
- Pièces-jointes
- Récapitulatif

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom de dossier *

Liste des personnes ayant le pouvoir d'engager l'établissement (personne différente de l'entrepreneur) et des indivisaires

[Ajouter un pouvoir](#)

Actions sur sélection (0) : Supprimer Tout sélectionner

Aucun pouvoir n'a encore été défini

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 3 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

9 Si aucun pouvoir n'est accordé, cliquez que « Etape suivante »

Volet 3 : Insaisissabilité

Sources : <https://www.inpi.fr/quels-sont-les-criteres-pour-choisir-la-forme-juridique-de-son-entreprise>

La déclaration d'insaisissabilité

L'insaisissabilité consiste, pour un entrepreneur, à **protéger certains de ses biens de saisies** qui seraient effectuées pour couvrir ses dettes professionnelles. Peuvent être rendus insaisissables :

- La résidence principale de l'entrepreneur (elle l'est par défaut) ;
- D'autres biens fonciers, immeubles bâtis ou non bâtis dès lors qu'ils ne sont pas affectés à l'usage professionnel (ex. : résidence secondaire).

La déclaration d'insaisissabilité d'un bien autre que la résidence principale (ou la déclaration de renoncement à l'insaisissabilité de la résidence principale) doit être établie par un notaire. L'acte notarié doit indiquer si le bien concerné est un bien propre, commun ou indivis, et si les droits protégés sont constitués par la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit. Elle doit être ensuite publiée au service de publicité foncière et mentionnée dans un registre de publicité légale. Le nouveau statut du bien immobilier, résultant de cette démarche, concernera uniquement les dettes professionnelles nées après la publication de la déclaration.

Le Guichet unique permet, lors d'une création ou d'une modification d'entreprise de :

- Renoncer à l'insaisissabilité de la résidence principale ;
- Déclarer un bien rendu insaisissable par la procédure ci-dessus.

10 Répondez aux questions en fonction de votre choix.

Volet 4 : Etablissements

11

Complétez les informations générales demandées

Nom de dossier *
Graphiste

Description de l'établissement

Cet établissement est-il l'établissement principal ? *
 Oui Non

Nom commercial ⓘ
[]

Adresse de l'établissement

Sélectionner une adresse déjà saisie : []

Pays *
FRANCE

Adresse *
[]

Complément de localisation
[]

Effectif salarié

Présence de salariés dans l'établissement *
 Oui Non

Emploie son (ou ses) premier(s) salarié(s) *
 Oui Non

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

Volet 4 : Etablissements

Activités 1/3

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.
Attention : veillez à ne définir qu'une seule activité à la fois, tout regroupement risque d'ouvrir des frais complémentaires.

Nom de dossier *
Graphiste

< Établissement [REDACTED]

Liste des activités de l'établissement

[Ajouter une activité](#)

Actions sur sélection (0) :

 Supprimer

Activités exercées actuellement par l'établissement

Activité	Sélectionner
Activité non définie Activité principale	<input type="checkbox"/>

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

12

Cliquez ici
pour définir
votre activité

Volet 4 : Etablissements

Activités 2/3

13 Complétez les champs en fonction de votre situation

Description de l'activité

Activité principale pour l'établissement * ⓘ
 Oui Non

Rôle principal pour l'entreprise
 Oui Non

Date de début de l'activité *
jj/mm/aaaa ⓘ

Exercice de l'activité *
 Permanente Saisonnière

Activité non sédentaire * ⓘ
 Oui Non

Activité dans le prolongement d'une activité agricole * ⓘ
 Oui Non

Description détaillée * ⓘ

14 Décrivez précisément la nature de votre activité

Volet 4 : Etablissements

Activités 3/3

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au chatbot.

Catégorisation 1 de l'activité *

Catégorisation 2 de l'activité *

Catégorisation 3 de l'activité *

Catégorisation 4 de l'activité *

Vous déclarez une activité de forme Libérale.
La formalité n'a pas de validateurs.
Si vous n'êtes pas d'accord avec cette forme d'activité, vous pouvez adapter la catégorisation de l'activité en question pour la faire correspondre au mieux avec la description détaillée de votre activité.

Artiste / Auteur * Oui Non

Soumission au précompte * Oui Non

Marin professionnel Oui Non

Origine

Type d'origine *

ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

15

Sélectionnez :

- « Activité de services » pour la catégorisation 1 ;
- « Arts, culture et divertissement » pour la catégorisation 2 ;
- « Activités créatives, artistiques et de spectacle » pour la catégorisation 3.

Sélectionnez l'activité concernée dans la catégorisation 4.

16

Cochez « Oui » dans le champ « artiste-auteur ».

Cochez « Oui », si une partie de vos revenus sera soumise au précompte.

17

Sélectionnez « Création » dans le champ « Type d'origine ».

Volet 4 : Etablissements

Nom de domaine

18 Renseignez le nom de domaine de votre site professionnel

Nouvelle formalité

Graphiste

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.

Nom de dossier *

< **Établissement**

Nom de domaine



ÉTAPE PRÉCÉDENTE 5 / 8 ÉTAPE SUIVANTE

Volet 5 : Options fiscales

Pour déterminer votre choix de régime d'imposition et ses options, veuillez vous reporter à la **notice 974** disponible sur le site <http://www.impots.gouv.fr> (Cliquez sur le lien ci-dessus pour vous y rendre, puis rechercher "Notice 974")

Ce choix pourra être modifié jusqu'au dépôt de la première déclaration.

The screenshot shows a web interface for business registration. On the left is a vertical navigation menu with icons and labels: 'Identité de l'entreprise', 'Composition', 'Insaisissabilité', 'Établissements', 'Options fiscales' (highlighted in blue), 'Pièces-jointes', and 'Récapitulatif'. The main content area has a header with instructions: 'Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires. Remplissez l'ensemble des champs obligatoires de chaque section, puis validez la création de votre entreprise.' Below this is a text input field for 'Nom de dossier *' containing the word 'Graphiste'. The 'Options fiscales' section contains two dropdown menus: 'Régime d'imposition des bénéfices *' and 'Régime d'imposition de la TVA *'. Below these are two radio button options: 'Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option *' with 'Oui' and 'Non' choices. At the bottom of this section is another radio button option: 'Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an *' with 'Oui' and 'Non' choices. At the bottom of the page are three buttons: 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE', '6 / 8', and 'VALIDER LES INFORMATIONS'.

Volet 6 : Pièces-jointes

19 Déposez une copie de votre justificatif d'identité

Identité de l'entreprise

Justificatif d'identité (recto/verso) avec mention manuscrite d'attestation sur l'honneur de conformité à l'original, daté et signé *

Sélectionner un type de pièce *

Attestation de renonciation à la protection du patrimoine personnel

Faites glisser votre document

OU

↑ Sélectionnez un fichier

Volet 7 : Récapitulatif

20 Vérifiez l'ensemble des informations enregistrées et validez le dossier

Récapitulatif ⓘ

- ✓ Identité de l'entreprise
- ✓ Composition
- ✓ Insaisissabilité
- ✓ Établissements
- ✓ Options fiscales
- ✓ Pièces-jointes
- ✓ **Récapitulatif**

Nature de la création	Voir le détail ▼
Identité de l'entreprise - Informations générales	Voir le détail ▼
Identité de l'entreprise - Entrepreneur	Voir le détail ▼
Résidence principale	Voir le détail ▼
Établissement	Voir le détail ▼
Options fiscales	Voir le détail ▼

Observations

Ajoutez votre commentaire ici.

Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers.

Je m'oppose à ce que mes données personnelles soient mises à disposition à des fins de prospection (art.R.123-3-20 C.Com.)

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) 8 / 8 [VALIDER LE DOSSIER](#)

Finaliser votre déclaration

Dès que vous aurez validé votre dossier, votre formalité sera vérifiée par le Guichet unique. Une synthèse de votre formalité sera mise à votre disposition.

La dernière étape consistera à signer votre formalité. La formalité change alors de statut et entre dans sa phase de validation. Elle n'est alors plus modifiable.

Vous pourrez suivre en ligne l'avancement de votre formalité depuis le tableau de bord, rubrique « suivre ».

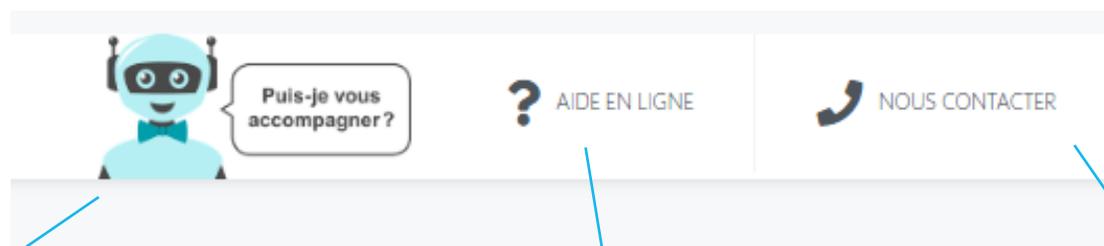


Vous venez de déclarer la création de votre entreprise, et après ?

Consultez l'article de notre magazine en ligne à l'adresse

https://www.secu-artistes-auteurs.fr/magazine_inscriptions_Inpi

Besoin d'aide ? Les équipes de l'Inpi vous accompagnent !



Un Chatbot

Un chatbot est disponible sur le guichet unique. Il vous permet de poser des questions relatives :

- au fonctionnement du guichet unique
- aux formalités elles-mêmes (informations générales)

Cet assistant conversationnel est accessible en haut de l'écran.

Une aide en ligne

Cette rubrique contient de nombreuses vidéos, guides et notices pour vous aider à réaliser votre démarches.

Une assistance téléphonique

Le service téléphonique INPI Direct peut être joint au numéro +33 (0)1 56 65 89 98, de 9h à 18h les jours ouvrés ou par mail.



secu-artistes-auteurs.fr